



# Luxleaks : acharnement du Luxembourg contre Edouard Perrin !

9 août 2016



Le parquet général luxembourgeois a fait « un appel général » fin juillet des décisions rendues le 29 juin dernier dans l'affaire Luxleaks.

Deux lanceurs d'alerte et un journaliste avaient été jugés pour avoir enfreint les lois du pays sur le secret des affaires. Le journaliste Edouard Perrin a été relaxé mais les lanceurs d'alerte condamnés, bien que la cour ait reconnu que "Les deux prévenus ont donc agi dans l'intérêt général et contre des pratiques d'optimisation fiscale moralement douteuses."

Pourquoi étaient-ils poursuivis ? Pour avoir informé sur les "rescrits fiscaux". A l'aide de fichiers provenant du cabinet d'audit PricewaterhouseCoopers (PwC), les inculpés avaient permis au monde entier de découvrir les pratiques dites "d'optimisations fiscales" permettant à plus de 350 sociétés multinationales établies au Grand-Duché, d'échapper à la plus grande partie des taxes dues dans leurs différents pays.

Une première enquête était diffusée le 11 mai 2012 dans « Cash Investigation » sur France 2, suivie d'une seconde, diffusée le 11 juin 2013, toujours sur France 2.

- Les deux lanceurs d'alerte, Antoine Deltour et Raphaël Halet, ayant été salariés de PwC, étaient inculpés de : vol domestique, fraude informatique, violation du secret professionnel, violation du secret des affaires, blanchiment-détention.

- Le journaliste Edouard Perrin était inculpé pour : violation du secret professionnel, violation du secret des affaires, blanchiment-détention.

Le 26 avril 2016, le tribunal correctionnel de Luxembourg a entendu les plaignants (PwC) et les trois inculpés dans un contexte bien particulier :

- en plein scandale mondial, dit des "Panama Papers" (des enquêtes auxquelles Edouard Perrin a participé), qui décrivent la voracité financière et la malhonnêteté de nombre de personnages publics : politiques, magnats d'industrie, financiers et même fonctionnaires de très haut niveau ;

- au moment précis également où la directive européenne liberticide sur le secret des affaires venait d'être votée par le parlement européen le 14 avril, en dépit des campagnes menées par le SNJ et de nombreux alliés contre ce texte qui vise en réalité à museler les journalistes et à faire peur aux lanceurs d'alerte. D'ailleurs, la décision du 29 juin fait référence, à ce texte à plusieurs reprises.

L'Etat Luxembourgeois s'acharne en faisant appel. Un appel qui "vaut donc surtout pour" le journaliste Edouard Perrin, selon le porte-parole du parquet luxembourgeois. Un appel qui vaut "surtout contre" Edouard Perrin déplore le Syndicat National des Journalistes (SNJ), première organisation de la profession, puisque les deux lanceurs d'alerte ont déjà fait appel de leur côté. L'acquittement, en première instance, de notre confrère est pourtant parfaitement motivé.

Pour le SNJ, c'est un véritable acharnement contre ce journaliste et une agression contre la liberté de la presse. Le SNJ, totalement solidaire de son confrère et des lanceurs d'alerte, appelle tous les journalistes

à témoigner concrètement de leur soutien et à se mobiliser pour qu'Edouard Perrin ne soit pas isolé face à cette iniquité et à la toute puissance de ces multinationales qui croient pouvoir agir en toute impunité contre l'intérêt général, contre le droit d'informer et d'être informé.

Paris, le 05 Août 2016.

- Emplacement : ré-agir ensemble > Mobilisations et actualités > Actualités >

- Adresse de cet article :

<https://solidaires.org/Luxleaks-acharnement-du-Luxembourg-contre-Edouard-Perrin>